

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 14 minut. soir,	Omnibus.
4 — 11 — —	Express.
4 — 11 — —	matin, Express-Poste.
9 — 48 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

1 heure 59 minut. soir,	Express.
11 — 51 — —	matin, Omnibus.
6 — 6 — —	soir, Omnibus.
9 — 11 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 22 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Posté, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur*:

« Au mois d'octobre dernier, le ministre des finances, exposant la situation financière, établissait par des faits et des résultats précis :

» Que, depuis et compris 1855, les découverts des budgets avaient cessé de s'accroître;

» Que la dette flottante serait, en peu de temps, ramenée au chiffre modéré d'environ 750 millions;

» Que le grand-livre de la dette publique pourrait être fermé;

» Que, suivant toutes les probabilités, le budget de 1858 se réglerait en équilibre;

» Qu'en outre, les calculs les plus sages permettaient de prévoir, pour le budget de 1859, un excédant de recette de 48 millions, sur lequel 40 millions pourraient être consacrés à rétablir en partie l'action de l'amortissement, complètement suspendue depuis 1848.

» Cet exposé causa à la France une satisfaction générale.

» Néanmoins, on avait si souvent entretenu le public, à l'intérieur comme à l'étranger, de prétendues difficultés qu'éprouvait le Trésor pour le recouvrement des emprunts, de leur insuffisance pour solder les frais de la guerre et les autres dépenses extraordinaires résultant des calamités publiques, dont les budgets avaient eu, pendant quatre ans, à supporter le lourd fardeau, de la marche toujours croissante des découverts et de l'énormité de la dette flottante, que, malgré leur fausseté ou leur exagération, ces idées, répétées avec obstination, avaient fini par prendre, aux yeux de certains esprits, un caractère apparent de réalité.

» Aujourd'hui, toutes les données qui avaient servi de base aux appréciations du ministre des finances ont subi la triple épreuve de l'examen du conseil d'Etat, de celui de la commission du budget, de la discussion et du vote du Corps-Législatif. Cette étude a duré plus de cinq mois; les investigations ont porté sur toutes les parties de la situation budgétaire; le passé, le présent et l'avenir de nos finances ont été scrutés avec soin par les hommes les plus éclairés et les plus compétents. Il n'est

pas sans intérêt de résumer les résultats de cette longue élaboration.

» En ce qui concerne le passé, il demeure hors de toute contestation que, grâce aux emprunts dont le montant a été payé avec une exactitude admirable, quoique souvent mise en doute; grâce à l'accroissement des revenus indirects et malgré les charges énormes que la guerre, la disette, le choléra, les inondations lui ont imposées, quelquefois de la manière la plus inopinée, le Trésor a pu faire face complètement et ponctuellement à toutes les dépenses prévues et imprévues, ordinaires et extraordinaires, et qu'en définitive, depuis la clôture de l'exercice 1854, les découverts des budgets ne se sont pas accrûs d'un centime; qu'au contraire, une somme de 20 millions, à prendre sur le reste disponible des emprunts, a pu être affectée, par une loi votée récemment, aux nouveaux travaux préventifs des inondations; tout fait même espérer que le reliquat sera plus considérable et fournira des ressources pour la guerre de Chine.

» Il est, en outre, reconnu que les découverts, qui s'élevaient en totalité à la somme de 965 millions (1), seront, au moyen des mesures préparées par le gouvernement, ramenés prochainement et sans secousse, à la somme de 756 millions, et devront descendre ultérieurement à 725 millions, au moyen des remboursements à faire à la Banque (2).

» Cette liquidation du passé fera rentrer graduellement la dette flottante, et particulièrement les bons du Trésor, dans des limites à peu près normales.

» Quant au présent, le budget de 1858 marche jusqu'ici dans les conditions les plus satisfaisantes. L'administration recueille les fruits de la modération avec laquelle les recettes de cet exercice ont été évaluées. Les documents fournis au Corps-Législatif sur le montant des impôts indirects perçus pendant les deux premiers mois de l'année en donnent la preuve (3).

» Les résultats obtenus pendant les mois de mars

(1) Y compris les 78 millions remboursés aux porteurs de rentes 5 % qui, en 1852, n'acceptèrent pas la conversion.

(2) Page 12 du rapport de la commission du budget.

(3) Page 96 du rapport de la commission.

et d'avril ne sont pas moins favorables. Les quatre mois réunis donnent une augmentation de 6,670,000 fr. sur l'époque correspondante de 1857. Mais, comme les recettes de 1858 ont été calculées d'après les produits réalisés en 1856, la plus-value sur les prévisions est d'environ 27 millions qui viendront s'ajouter aux 20 millions d'excédant de recette votés au budget pour faire face aux crédits supplémentaires.

» On ne peut former sur les mois qui restent à courir que des conjectures plus ou moins approximatives qui commandent certainement une grande réserve dans l'allocation de ces crédits. Mais ce qui est incontestable, en présence des résultats connus, c'est que l'équilibre espéré pour cet exercice prend de jour en jour un caractère plus prononcé de certitude.

» Se préoccupant de l'avenir, le gouvernement avait à se demander si, content d'avoir arrêté la marche des découverts, d'avoir assuré leur réduction, et d'avoir, par de prudentes évaluations, préparé la balance entre les besoins et les ressources de 1858, il devait se borner à maintenir, pour 1859, cette situation, ou s'il ne devait pas appliquer tous ses efforts à l'améliorer encore en obtenant un excédant de recette assez important pour rendre à l'amortissement une partie de son action.

» Pour savoir si la question a été résolue dans ce sens favorable, il faut écarter les définitions théoriques qui, surtout en ces matières, peuvent être mal comprises et égarer l'opinion. C'est en allant droit au fond des choses et en s'appuyant sur des faits et les chiffres incontestés, qu'on fera ressortir avec exactitude le caractère distinctif du budget de 1859.

» Depuis 1848, le fonds de l'amortissement, étant porté en totalité en recette et en dépense, son action était complètement neutralisée. Néanmoins, les budgets ordinaires se succédaient souvent par des déficits considérables.

» Le budget de 1859, au contraire (l'amortissement étant entièrement écarté), se trouverait dans les conditions suivantes :

Recettes ordinaires	1,688,899,000
Dépenses ordinaires	1,595,021,000

Excédant de recettes 93,878,000

BOUTADE.

Est-ce une de ces demi-folies qu'on appelle
bizarrie, caprice ou singularité ?

PH. CHASSER.

Beaucoup de gens, dans l'espoir d'intéresser, vont chercher au loin ce qu'ils écrivent ou racontent; ils dédaignent ce qui les entoure de trop près, pensant, à tort, qu'il est impossible de piquer la curiosité avec le réalisme de tous les jours et la vulgarité du vivre ordinaire; — ils se croiraient sans talent, sans imagination, s'ils se faisaient les historiens de ces banalités qu'on voit pourtant grossir d'intérêt quand on veut bien les considérer par hasard: — Miracle de patience et de perspicacité! écrivait jadis l'abbé de Marolles; ce que notre Champfleury traduirait ainsi dans sa propose: Au microscope, les cirons sont des rhinocéros.

Je vais donc essayer de vous parler du lorgnon. Du lorgnon! ah! va-t-on s'écrier, il est à l'épreuve de toutes les médisances; son histoire est de l'histoire ancienne; nous n'aimons pas le vieux neuf. Soit! mais si je prouve qu'il est bon d'y revenir, et qu'on peut en causer encore avec originalité? Prêtez l'oreille, je vous prie, et que les détails ne vous paraissent point trop futiles; assuré-

ment, ils le sont moins qu'ils n'en ont l'air. Il est aussi convenu d'avance qu'il n'est point ici question du lorgnon d'utilité; celui-là est respectable, il soulage une infirmité pénible; il rend service comme la jambe de bois, le cornet acoustique et tout ce qui peut suppléer aux déficiences de notre machine.

Si l'on jugeait de l'acuité de l'œil humain par le grand nombre de lorgnons, qui, de nos jours, trônent sur le nez de toutes les individualités, la physiologie serait vraiment en droit de s'alarmer pour cet organe: la cécité générale paraîtrait imminente, et des réglemens de police devraient enjoindre aux moins clairvoyants de se presser d'élever des caniches et de cultiver la clarinette. Mais, que les savants se rassurent, que la police se tienne en repos, il n'en est rien; tous ces gens ont des yeux de lynx; seulement, ils se trompent et s'imaginent faire de la distinction en accusant fausement une infirmité; comme s'il était raisonnable, et de bon goût de dire au flaneur qui vous coudoie: Monsieur, je vous engage à remarquer que je suis d'un naturel très-curieux, et que, malheureusement, à mon âge, j'ai les yeux d'un vieillard de quatre-vingts ans!... Voici pourtant la traduction naturelle de cette impertinence, effet de l'irréflexion et de la fatuité. En progressant dans cette voie-là, je ne doute pas que chez nos petits-fils il ne soit d'usage de

se promener avec des béquilles, uniquement pour simuler une faiblesse dans les jambes et se rendre intéressant. Mon Dieu! cela ne serait pas plus drôle; on voit tant d'étrangetés devenir possibles!

Et cependant, la destinée qui préside au succès des choses a toujours favorisé ce brimborion brillant d'une coquetterie malentendue. Sa vogue est immense, partout où règne la mode on le retrouve avec une élégance de formes, une richesse de travail et de matière qui lui donnent souvent la valeur d'un chef-d'œuvre: voyez-le plutôt s'entrouvrir, ondoyer et miroiter galamment sur le gilet de nos fashionnables! Comme il sait profiter du moindre rayon de soleil pour se faire valoir! Comme il est espiègle, et comme il fait trembler la craintive jeune fille! oh! Mademoiselle, vous avez grandement raison de redouter sa grossièreté. — Tenez, voilà justement deux yeux qui vous considèrent au travers de deux petits morceaux de verre dont je vais vous apprendre le rôle dans la circonstance. — Savez-vous pourquoi on les braque ainsi sur vous? c'est qu'à l'œil nu, le front rougit parfois dans l'insolence; un morceau de verre, cela donne de la fixité au regard, de l'aplomb... quand on n'est pas sûr de soi; puis, il y aurait par trop d'effronterie à vous toiser à la façon d'un magnétiseur, tandis que le petit morceau de verre est là pour tout pallier. On est

C'est avec cet excédant parfaitement réel de 93 millions qu'il est pourvu aux travaux extraordinaires pour.	29,000,000	} 86,000,000
A la transformation de la flotte pour	17,000,000	
A l'amortissement pour.	40,000,000	
Reste disponible.	7,878,000	

» Au moyen de ces allocations, la commission du budget déclare :

« Que les services ordinaires seront largement dotés ;

» Que les recettes se réaliseront et présenteront même probablement des bonifications. »

» En fait, il est donc incontestable que le budget de 1859, si les prévisions modérées du gouvernement et de la commission se réalisent, fera plus que s'équilibrer dans ses éléments ordinaires ; car non-seulement il ne viendra pas, comme la plupart de ses devanciers, augmenter, par un découvert, la dette de l'Etat ; mais, au contraire, avec l'excédant considérable de ses ressources propres, après avoir soldé les travaux extraordinaires et pourvu à ceux de la flotte, il pourra concourir jusqu'à concurrence de 40 millions à l'extinction des dettes créées par les budgets précédents.

» Voilà des conséquences positives qu'aucune discussion n'a pu détruire ; car les évaluations sur lesquelles elles reposent, préparées par le gouvernement, vérifiées par le conseil d'Etat, ont été approuvées par la commission du budget et sanctionnées par la loi. Il n'y a donc rien à retrancher, rien à modifier dans l'exposé financier du mois d'octobre.

» Tout en reconnaissant avec le gouvernement la nécessité d'aller encore plus loin dans la voie des améliorations et d'arriver le plus tôt possible, par des sages économies, à restituer à l'amortissement son action entière, la commission du budget a pris soin de constater le progrès accompli ; elle a eu raison ; car il est prudent, s'il est même d'un devoir rigoureux d'écarter les illusions ; il ne saurait y avoir aucune raison pour l'Etat de déprécier lui-même sa richesse et sa force réelle. »

Il résulte des relevés parvenus à l'administration que les impôts et revenus indirects ont donné, pour le mois d'avril, une augmentation de 1,957,000 fr. sur les produits de l'année dernière.

L'augmentation réelle est de 2,587,000 fr., si on tient compte du double décime qui a cessé d'être perçu depuis le commencement du présent exercice. Elle est de 6 millions, si on la compare aux prévisions du budget de 1858. (Moniteur).

Les incidents de la crise ministérielle d'Angleterre ne doivent point nous faire perdre de vue les événements qui ont lieu sur les frontières du Monténégro. Un article récent du *Moniteur* nous fait connaître les difficultés morales et matérielles qu'entraîne l'expédition préparée par le gouvernement ottoman contre la petite nation monténégrine. Aujourd'hui, les dépêches et les correspondances qui nous font connaître les dernières circonstances du conflit, nous engagent plus vivement encore à porter notre intérêt sur cette grave question.

Des lettres de Vienne, du 9 mai, prétendent que, loin de reculer devant les justes observations qui lui

ont été faites, la Porte ottomane veut augmenter son corps d'armée dans l'Herzégowine, de manière à le porter jusqu'à 25,000 hommes. La Porte voudrait, par ce déploiement de forces, contenir les populations grecques et faire établir, pour toujours, par un traité, ses droits de suzeraineté sur le Monténégro. — La même correspondance ajoute que, depuis la guerre d'Orient, il ne peut plus entrer dans les intérêts politiques de l'Autriche de contrarier ce projet. M. de Prokesch l'aurait même encouragé à Constantinople, de telle sorte qu'on admettrait maintenant à Vienne que les anciennes prétentions de la Porte sur le Monténégro aboutiront cette fois, par suite de la présence sur les frontières d'un corps nombreux de troupes, « à une complète réalisation. »

On avait de nouveau signalé en mer devant Klek, deux vaisseaux de guerre turcs ayant à bord des troupes de débarquement ; enfin, on est persuadé, en Autriche, que l'appui ostensible qu'une grande puissance du Nord accorde au prince Danilo ne sera, en tout cas, que moral, et qu'il n'en résultera pas de démonstration militaire en faveur d'une cause « qui n'a nullement profité à ses intérêts durant la dernière guerre. »

On voit, par ces rumeurs et ces déclarations, que l'article du *Moniteur*, rappelant la Turquie et l'Autriche elle-même au respect des principes les plus sacrés en matière de droit des gens, aura causé une vive surprise mêlée de déception, aux personnes trop confiantes dans le succès de certaines visées particulières, qui ont compté par trop peu avec les convenances de plusieurs grands Etats, parmi lesquels figure la France.

Nous devons nous attendre à ce que les organes de la Porte et de la chancellerie autrichienne s'évertueront à donner tous les torts aux Monténégrins. Ainsi, une dépêche électrique de Vienne, en date du 13, annonce déjà, d'après des nouvelles privées de Raguse du 11, qu'un combat violent a eu lieu près de Grahowo, entre les Turcs, d'un côté, les Monténégrins et les rajahs de l'autre, et que les Monténégrins *attaquaient*, tandis que les Turcs étaient sur la *défensive*. Mais Grahowo a été incendiée par ses habitants, sur les ordres du prince Danilo, ce qui prouve, selon nous, que les Turcs ont voulu s'emparer de vive force de cette petite ville en litige. S'il en était ainsi, les novellistes de Raguse diraient tout simplement le contraire de la vérité, et ce seraient les Turcs qui seraient les agresseurs, ce qui viendrait encore plus à l'appui des arguments de notre feuille officielle. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 13 mai. — Dans les Communes, M. Wyld a interpellé le gouvernement, pour savoir si sir Colin Campbell demanderait des renforts. M. Baillie a répondu négativement. En réponse à une interpellation de lord Harry Vane, M. Disraeli a dit que lord Ellenborough avait envoyé directement à la reine sa démission, sans même consulter lord Derby, parce qu'il savait que le cabinet tout entier s'y serait amicalement opposé.

M. Cardwell a annoncé qu'il présenterait toujours demain sa motion de censure, à laquelle il ne retrancherait rien.

myope, pauvre jeune homme ! On a besoin de s'assurer longuement et en détail si l'on ne se trompe pas, et, pendant tout ce temps, la prunelle investigatrice peut à son aise commettre les indiscretions les plus complètes. O fallacieux lorgnon ! O lorgnon de la décadence, te voilà déjà doublement coupable ! d'un côté tu ridiculises, de l'autre tu pousse la timidité elle-même à faire des scélératesses !... Si les don Juan voulaient fouiller dans leur mémoire, ils verraient qu'ils ont tous débuté sous ta protection ; aussi je désire qu'il te soit beaucoup pardonné puisque tu as beaucoup servi.

Il y a des gens assez primitifs pour s'imaginer qu'ils ont besoin de s'apprendre au cou cette contrefaçon des yeux pour figurer un homme de bonnes manières. Hors ce brimborion, suivant eux, point d'élégance. Si vous leur en demandez la raison, ils vous répondront : « C'est un cachet, que voulez-vous ? » Singulier diagnostic ! Je comprends qu'on devine l'intelligence d'un homme à son front, à l'expression de sa physionomie ; je veux bien encore que telle ou telle couleur, telle ou telle coupe d'habit, tel ou tel nœud de cravatte nous fasse porter une induction plus ou moins vraie sur une personnalité ; mais, un lorgnon ! ah, bon Dieu ! laissons-là cette pauvreté, et allons rire ailleurs.

Hélas ! nous en trouverons sûrement l'occasion, car s'il est un art que beaucoup de gens savent perfectionner, c'est celui de se rendre ridicules ; si encore ce triste pri-

vilège n'appartenait qu'aux hommes d'un certain âge, on en serait quitte pour les plaindre ; mais on rit de pitié quand les adolescents, prenant l'avance, paraissent vouloir épuiser à la fois toutes les sottises et viser à la caricature amusante. Quoi de plus drôlatique qu'un lycéen de quatorze ans fumant le cigare de la régie, le nez enlaidi d'un lorgnon ? Voilà, vous en conviendrez, le sublime de la cocasserie. Cette singulière façon de représenter l'âge des jeux et des ris peut, il est vrai, trouver son excuse dans la puissance de l'imitation ; pour notre collègue, cet extérieur est un certificat d'homme fait. Qui oserait après cela lui contester sa barbe naissante ? Il faut bien qu'il y gagne et qu'on le trouve gentil, puisque les plus modestes, encouragés par le succès, se hasardent et suivent l'exemple.

Le lorgnon, que nous venons d'arracher aux mains des enfants, va follement, tant il est pauvre tête, se nicher dans le gousset des gens les moins en état de l'excuser et de lui faire honneur. Qu'on me fasse grâce de la nomenclature, ceux-là se connaissent bien, il est inutile de leur en dire plus long et de leur faire un trop sérieux procès, il vaut mieux consacrer un petit alinéa à quelques pensées qui seront le corollaire du sujet.

Le jeune homme qui porte un lorgnon à dix-huit ans, sera très-vexé, à cinquante, quand on lui reprochera ses mauvais yeux.

Certains gens devraient ne pas faire semblant de

Marseille, 13 mai. — La *Gazette de la Chine* donne des nouvelles pacifiques de Pékin. Les feuilles anglaises accusent les Chinois de duplicité. Elles dénoncent Pek-wi comme paralysant les ordres des Européens et comme favorisant les troupes tartares qui, maîtresses de la ville de Pasham, près de Canton, ont pris une attitude menaçante. La paix est impossible, tant que ces troupes ne seront pas soumises.

La flotte russe était attendue et les Américains se disposaient à déployer leurs forces.

Trieste, 13 mai. — Les nouvelles de Constantinople du 8 mai disent que, grâce à la médiation de M. de Prokesch, la solution du différend entre la Turquie et la Grèce aura lieu prochainement. Lord Redcliffe est attendu au mois de juin à Constantinople, afin de remettre au sultan ses lettres de rappel. — Les sénateurs serviens qui ont conspiré sont internés à Brousse. On dit que le roi Othon doit aller à Munich au mois de juillet.

Marseille, 13 mai. — L'escadre de Toulon s'appête à partir. Elle se rend, dit-on, à Brest et à Cherbourg.

La malle de Calcutta arrive avec des nouvelles en date du 9 avril. Les correspondances sont unanimes pour déclarer que l'augmentation des guérillas et l'intensité des chaleurs éloignent forcément les espérances d'une solution prochaine. Les rebelles échappés de Lucknow ont envahi le centre de l'Oude qui est dégaré de troupes ; ils ont repris Azinghur et intercepté les communications des Anglais avec Goruckpore et Benarès, où les planteurs ont été obligés de se réfugier hâtivement. La récolte d'indigo est presque perdue, comme en 1857. Aux maux de la guerre il faut ajouter la sécheresse qui est universelle aux Indes, et qui rend les semailles impossibles. Les affaires sont paralysées, excepté sur le sucre et le riz.

Londres, 14 mai. — On a des nouvelles de Bombay du 24 avril. Sir Colin Campbell devait partir le 20, de Lucknow, pour Rohilkund. Les rebelles occupent Calpée et Bareilly. Ils sont nombreux dans le voisinage de Futtchepore et Benarès, et ils avancent dans la direction de Ihansi. Les habitants de Népal se retirent pour protéger leurs frontières.

Le *Times*, commentant les observations insérées au *Moniteur*, exprime l'opinion que l'Autriche règlera en définitif le différend des Monténégrins.

Marseille, 14 mai. — Le procès du *Cagliari* devant la cour de Salerne a été de nouveau suspendu, par suite de renseignements venus de Tunis.

Turin, le 15 mai 1858. — La France et l'Angleterre ayant décidé la nomination d'une commission internationale pour examiner les projets relatifs au règlement des travaux à exécuter sur les bouches du Danube, le roi de Sardaigne a nommé M. Menabrea, député, membre de cette commission pour le compte de la Sardaigne.

La discussion sur l'emprunt commencée hier continue. — Havas.

Trieste, 15 mai. — D'après des lettres particulières de Raguse, les Monténégrins ont attaqué et pris hier un convoi de vivres turc ; ils ont ensuite enveloppé les troupes turques qui se retiraient sur leur camp, les ont mises en déroute et les ont rejetées vers Klobuck et Konenik.

chercher à s'éclaircir la vue, quand ils auraient plutôt intérêt à passer pour complètement aveugles.

Le lorgnon de fantaisie prouve une tendance naturelle à singer tout ce qu'on ne peut ou ne doit pas être.

On devrait le bannir de certaines professions, car il accuse une impuissance.

Soyons sceptiques pour les narrations de ceux qui s'en servent : ces gens-là doivent être sujets à la berlué.

A moins d'être myope, ou d'avoir, suivant l'expression de Balzac, l'œil terne d'un poisson cuit, le lorgnon est toujours une laideur, comme la poudre de riz sur le visage d'une jeune femme.

Il est à remarquer que beaucoup de fous, dans les maisons de santé, ont la rage de se confectionner des lunettes en bois ou en papier ; par similitude, la possession d'un lorgnon serait-elle un premier pas d'acheminement vers la démence ou la monomanie ? Qu'on se le dise !

Nous n'irons pas plus loin dans ce léger aperçu critique et nous dirons avec raison que notre époque, si elle est celle des vastes conceptions et des créations gigantesques, est aussi l'époque des excentricités et des puérités universellement répandues et prises au sérieux. Pour mon compte, je regrette que le lorgnon ne fût pas connu au temps de Diogène ; je suis sûr qu'il eût laissé là sa lanterne pour en porter un et se moquer de la mode une fois de plus encore.

Hambourg, 15 mai. — Différentes dépêches arrivées ici annoncent l'extrême développement pris par l'insurrection dans les provinces occidentales de la Turquie. Les troupes turques, harcelées, battues par les Monténégrins et les Rajahs réunis, sont partout en retraite.

Marseille, 16 mai. — Le journal le *Toulonnais* annonce qu'immédiatement après l'arrivée d'une dépêche de Paris, l'*Algésiras* et l'*Eylau*, ont reçu l'ordre de chauffer, sans qu'on puisse connaître la destination de ces navires. L'amiral Jurieu de la Gravière a mis son pavillon à bord de l'*Algésiras*. — Havas.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, le 10 mai :

« La crise ministérielle n'a pas encore reçu de solution. Dans le conseil des ministres qui s'est tenu hier à Aranjuez, on n'a rien décidé. Aussi les conjectures abondent-elles de tous côtés. On dit qu'il sera formé un ministère vicarvariste; d'autres prétendent que M. Isturiz serait disposé à se rapprocher de plusieurs personnes appartenant à cette fraction, afin de tâcher de s'emanciper du protectorat de M. Bravo Murillo. Quelques personnes (mais c'est le petit nombre) parlent de la rentrée de Narvaez.

« Les députés ministériels se sont réunis deux fois dans le but d'aviser à la marche à suivre dans les circonstances actuelles. Le comte de San-Luis aurait déclaré que, si en 1854, il pensait qu'il fallait consacrer le système consistant à donner de la force à l'autorité, aujourd'hui, il était d'avis que ce qu'il importait le plus de faire, c'était d'appliquer le principe libéral bien entendu.

« Dans tous les cercles, on s'occupe presque exclusivement de la question du chemin de fer des Aludés. La commission s'est réunie; elle a résolu de présenter un rapport défavorable au projet de loi. Les députés contraires au projet se sont réunis et ils ont contracté l'engagement de ne négliger aucun moyen de faire triompher leur opposition dans le congrès. En cas de dissolution des cortès, ils travailleraient à faire réélire les députés de l'opposition de quelque nuance qu'ils soient.

« La *Espana* semble croire que les cortès ne seront pas réunies avant le mois d'octobre. » — Havas.

MONTÉNÉGRIN. — On lit dans le *Moniteur* :

« Malgré l'empressement des puissances qui ont agi à Constantinople pour obtenir que la Porte, se conformant à ses propres assurances, évitât une collision entre ses troupes et les Monténégrins, les Turcs ont continué leur marche, et les hostilités ont commencé le 11 dans la vallée Grahovo. On annonce que les Turcs ont occupé le village de ce nom à la suite d'un engagement acharné dans lequel les Monténégrins auraient eu 150 hommes hors de combat, dont 50 morts. On dit que Grahovo a été incendié, mais le fait mérite confirmation. »

Le *Moniteur* publie, en outre, la dépêche télégraphique suivante :

« Raguse, 13 mai. — L'armée ottomane est entrée sur le territoire Monténégrin. Elle a occupé successivement Balosar et Vitouce, qui a été brûlé. Le 11, elle a envahi le district de Grahovo. Les forces turques, qui s'élevaient à 7,000 hommes envi-

ron, ont occupé les hauteurs de Grahovo et ont attaqué les Monténégrins, qui, au nombre d'environ 5,000 hommes, se sont défendus avec un courage remarquable et ont maintenu leurs positions. La ville de Grahovo a été brûlée. On évalue les pertes des Monténégrins à près de 200 hommes. La lutte dure encore. »

— Nous apprenons simultanément, par des dépêches de Vienne et de Raguse, en date du 14, l'issue du combat.

Les Turcs ont été complètement battus à Grahovo. Ils ont perdu leurs canons et leurs bagages, et Kiamil-Pacha est resté mort sur le champ de bataille.

Les Turcs se sont retirés à Klobuck, où ils sont assiégés. (*Constitutionnel*.)

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Journal d'Agriculture pratique* :

L'industrie des sucres est, pour notre pays, d'un intérêt bien supérieur à celui des alcools. On a fait beaucoup d'efforts, dans les dernières années, pour répandre les distilleries de betteraves dans les campagnes; le service rendu serait bien plus grand si on y répandait des sucreries. En effet, le sucre est un objet de consommation presque indéfinie, dont la France devrait manger cinq ou six fois plus pour être l'égale des nations voisines. Une diminution des prix du sucre par la réduction de l'impôt serait un bienfait social. On n'a pas prêté une attention suffisante aux expériences qui ont été faites sur la fabrication des sirops dans les fermes, selon les idées qu'a émises M. Estancelin. Il y a beaucoup d'avenir dans cette idée, qui, nous le croyons, peut transformer les conditions actuelles de l'industrie sucrière. On ne doit pas perdre de vue que la sucrerie fournit des pulpes excellentes pour le bétail, et que l'accroissement de la production de la viande se trouve intimement lié au développement des petites fabriques.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Un épouvantable accident a jeté la consternation vendredi dernier dans le bourg de Montsoreau. La corniche d'une maison en construction a été renversée par la violence du vent et est tombée avec un horrible fracas. Au bas des murs travaillait un jeune homme qui, malheureusement atteint, a eu un bras cassé, les cuisses brisées et le corps horriblement mutilé. Malgré les soins que se sont empressés de lui porter les médecins de la localité, ce jeune homme a expiré au bout de deux heures.

Fort heureusement il se trouvait peu d'ouvriers au travail dans ce moment, et il n'y a pas eu d'autres victimes.

Un des derniers jours de la précédente semaine, un homme de moyenne taille, fortement constitué, figure pleine, moustache épaisse, chapeau noir à bords retroussés, paletot sac, pantalon noir, a disparu sans qu'on puisse découvrir aucun renseignement sur son compte. Il portait sous le bras un petit paquet blanc contenant des étoffes de soie et or.

Adresser les renseignements à M. Sergé, hôtel de Londres à Saumur.

Le *Moniteur* contient, dans sa partie officielle, un décret portant fixation aux 12 et 13 juin prochain des élections pour le renouvellement de la deuxième série des conseils généraux et des conseils d'arrondissement.

S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique a décidé qu'il y avait lieu de pourvoir à la CHAIRE DE MATHÉMATIQUES PURES vacante au sein de la Faculté des sciences de Rennes.

Afin que les candidats qui désireraient se présenter aient la possibilité de faire valoir leurs titres à cette chaire, la liste ne sera close que le 2 juin 1858.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Trieste, 16 mai. — Des nouvelles de Raguse mandent que Ferruck-Husseïn-Pacha réunit, près de Trébigne, un corps de 2,000 réguliers, et qu'il attend un renfort de 3,500 hommes nouvellement débarqués. On ne craint pas une attaque de la ville de Trébigne. On annonce qu'il faut attribuer la défaite des Turcs à une perfidie de la part des Monténégrins.

Londres, 17 mai. — Dans le cas où le ministère Derby succomberait, on croit que la reine fera appel à lord Palmerston, à lord John Russell ou à lord Granville, afin de former un nouveau cabinet. Mais, jusqu'à présent, rien n'est décidé, pas même la question de dissolution du Parlement par lord Derby. — Havas.

TAXE DU PAIN du 16 Mai.

Première qualité.
Les cinq hectogrammes 15 c. » m.
Seconde qualité.
Les cinq hectogrammes 12 c. 50 m.
Troisième qualité.
Les cinq hectogrammes 10 c. » m.

Marché de Saumur du 15 Mai.

Froment (hec. de 77 k.)	14 85	Graine de colza	—
2 ^e qualité, de 74 k.	14 25	— de lin	27 —
Seigle	9 20	Amandes en coques	—
Orge	9 20	(l'hectolitre)	—
Avoine (entrée)	10 —	— cassées (50 k.)	78 —
Fèves	10 —	Vin rouge des Cot.,	—
Pois blancs	36 —	compris le fût,	—
— rouges	28 80	1 ^{er} choix 1857.	—
Cire jaune (50 kil)	225 —	2 ^e —	100 —
Huile de noix ordin.	50 —	3 ^e (a) —	70 —
— de chenevis	45 —	— de Chinon	90 —
— de lin	50 —	— de Bourgueil	150 —
Paille hors barrière	24 93	Vin blanc des Cot.,	—
Foin id.	65 96	1 ^{re} qualité 1857	—
Luzeerne	65 64	2 ^e —	80 —
Graine de trèfle	62 —	3 ^e (a) —	45 —
— de luzeerne	40 —	— ordinaire	—

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 15 MAI.

3 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 69 65
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 93 50.
BOURSE DU 17 MAI.
5 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 69 70.
4 1/2 p. 0/0 baisse 75 cent. — Fermé à 92 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

FEUILLETON

UNE HAINE A BORD.

DEUXIÈME PARTIE.

SOEUR AGLAË.

(Suite.)

L'élève de première classe Desbagues le précédait de quelques pas.

— Enfin!... s'écria Antonine,

— Enfin! répéta son père à demi-voix, voici la Sèvre de retour; nous allons être débarrassés de M. Fargeolles...

L'élève salua, et demanda bientôt après des nouvelles de l'officier blessé.

— Il est rétabli fort heureusement, dit M. de la Rizière.

— En ce cas, j'ai à lui transmettre des ordres très importants. M. Labranche est mort à Sainte-Marie, M. Fargeolles doit se rendre immédiatement à bord pour le remplacer comme second.

Antonine tressaillit; elle craignait que l'épidémie n'eût atteint Jules Renaud, dont son père demandait des nouvelles au même instant.

— Nous n'avons eu à déplorer d'autre perte que celle

du lieutenant Labranche, répondit l'élève; M. Renaud est parfaitement bien.

A ces mots, l'élève aperçut Fargeolles près de M^{me} de la Rizière; il alla remplir son message.

Un cruel sourire rayonna sur les traits de l'enseigne quand il apprit la mort de son bienfaiteur. Il s'enquit néanmoins avec une feinte pitié des détails de l'événement qui lui procurait inévitablement la lieutenance de la Sèvre.

Tandis que Desbagues, invité à s'asseoir par M^{me} de la Rizière, racontait la petite campagne à Sainte-Marie-de-Madagascar, le mousse Papillon satisfaisait la curiosité d'Antonine et de son père.

— Pauvre homme! dit la jeune fille, qui, rassurée sur le compte de Jules, se reporta au temps où, deux fois chaque jour, elle voyait la figure martiale du vieux lieutenant présider aux repas du carré, c'était un honnête serviteur! un si brave marin, m'a-t-on dit, et quoique taciturne, il était toujours d'une si grande politesse!...

— Oh! Mademoiselle, c'était bien là ce que disait l'équipage, répliqua le mousse, moins gentiment que vous le dites, par exemple! sans compter ce que pensait le père Gaussard, l'ancien des anciens du beaupré. Vous le connaissez, pas vrai?

— Non, je ne le connais pas, dit Antonine, souriant avec tristesse, mais va toujours, mon petit ami.

— Eh bien! le père Gaussard, toutefois et quand le lieutenant punissait, avait coutume de dire: « C'est dur mais c'est juste. » Oh! oui, il était juste, M. Labranche, quoiqu'il ne fût pas aimé comme M. Renaud, surnommé *Franco-Cœur* par le père Gaussard à bord de la *Victorieuse*.

— Mais tu ne nous apprends pas comment est mort votre brave lieutenant? interrompit M. de la Rizière.

— Il est mort en vieux de la cale et en bon chrétien, voilà ce que je puis dire, avec un cilice sur le corps.

— Un cilice! murmura la jeune fille étonnée.

— Un cilice! répéta son père.

— Gaussard appelle ça un *cilice*, c'est comme qui dirait une grosse chemise en toile à voiles, avec des crins dedans qui déchirent la peau. Vous ne savez peut-être pas ce que c'est qu'un cilice? Gaussard nous a expliqué...

— Nous savons parfaitement ce qu'on appelle un cilice; continue, mon enfant.

— Eh bien! nous allons donc partir pour Sainte-Marie porter une garnison, rapport aux fièvres, ayant un curé passager, des sœurs de l'hôpital et particulièrement sœur Aglaë, Mademoiselle, que vous aimez tant!... La veille d'appareiller, le lieutenant descend à terre. Ça paraît drôle dans l'équipage. Père Gaussard jura sur son vieux couteau qu'il surnomme *Jean-Bart*, un fameux couteau de gabier, dame!... que M. Labranche avait des idées!... (La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION.

Sur licitation,

Et au-dessous de la mise à prix primitive,

D'UNE GRANDE ET BELLE MAISON,

Située rue St-Jean, n° 18, à Saumur, Occupée par M. OGER, Marchand de parapluies.

Cette maison, par sa composition et sa distribution commodes, peut être divisée en plusieurs locations et donner ainsi des produits avantageux. Elle convient pour un commerce de gros ou de détail.

L'adjudication aura lieu le dimanche 30 mai 1858, à midi, en l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

La vente est poursuivie en vertu de deux jugements rendus par le Tribunal civil de première instance séant à Saumur, en date du vingt-neuf janvier mil huit cent cinquante-sept et du sept novembre suivant, tous les deux enregistrés et signifiés;

A la requête de M^{me} Marie-Euphrasie Beguin, épouse séparée de corps et de biens de M. Louis-Auguste Oger, marchand de parapluies, demeurant à Saumur, demanderesse en licitation, ayant M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur, pour avoué constitué;

Contre mondit sieur Louis-Auguste Oger, marchand de parapluies, demeurant à Saumur, co-licitant, ayant pour avoué constitué M^e Bodin, avoué, demeurant à Saumur.

Désignation de la maison.

Une maison, située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 18, consistant en un corps de bâtiment sur la rue, composé : au rez-de-chaussée, d'un magasin et un petit salon avec cheminée en marbre, corridor sortant dans la rue; au premier étage, de deux chambres dont une à cheminée; au second étage, de deux chambres à cheminée et d'un cabinet aussi à cheminée, grenier sur le tout couvert en ardoises; — cour pavée, pompe et lieux d'aisances; — à gauche de la cour un petit bâtiment attenant au précédent, composé : au rez-de-chaussée, de deux chambres froides séparées par une cloison en bois, deux placards se trouvant dans la chambre qui joint le petit salon, une armoire ou placard se trouvant dans la deuxième chambre; au premier étage, une chambre à cheminée et un cabinet, grenier dessus, couvert en ardoises. — Au fond de la cour, un autre bâtiment composé d'une cuisine au rez-de-chaussée, deux chambres dont une à cheminée au premier étage, deux petites chambres à cheminée au second étage, grenier sur le tout, couvert en ardoises; — une écurie et un cellier à côté de ce dernier bâtiment; grenier au-dessus, balustrade en bois dans la cour. — Le tout joignant au midi la rue Saint-Jean, au levant M^{me} Lefèvre et M^l Touchet, au couchant M^{me} Lionnet, au nord M. Allain.

Mise à prix nouvelle, quinze mille francs, ci. 15,000 fr. S'adresser, pour prendre communi-

cation du cahier des charges, à M^e LEROUX, notaire à Saumur, rue Beaurepaire;

Et, pour avoir des renseignements, à M^e CHEDEAU et M^e BODIN, avoués à Saumur.

A Saumur, le dix-sept mai mil huit cent cinquante-huit. (257) CHEDEAU.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE MOBILIÈRE,

aux enchères publiques,

APRÈS FAILLITE, AU GRAND HOTEL DE FRANCE, à Saumur, rue d'Orléans,

A partir du dimanche 13 juin 1858 et jours suivants, de 11 heures à 5 heures,

Par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur.

Il sera vendu :

L'AMEUBLEMENT

de trente-deux chambres.

Consistant en : beaux bois de lits, commodes, secrétaires, glaces, pendules, candélabres, grande quantité de bons matelas et couettes, tables de nuit et de salle à manger, fauteuils, canapés, chaises, environ 100 paires de draps et 1000 serviettes, nappes, couvertures, couvre-pieds, rideaux en mousselines, indiennes et Damas, service de table en Ruolz, belle batterie de cuisine en cuivre, porcelaine, cristaux, fourneaux et ses accessoires en cuivre, charrette à bras, garnitures de cheminées, etc.

3000 bouteilles vides, grande quantité de bons vins de Bordeaux, Champigny, Bourgogne et autres, fûts vides, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE.

Le jeudi 20 mai 1858, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans les magasins de M^e DROUARD, ancien marchand revendeur, rue de la Tonnelie, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Lits, commodes, secrétaires, pendules, tables, canapés, causeuses, fauteuils, chaises, bureaux, rideaux, couvertures, couvre-pieds, couettes, matelas, linge de toute espèce, armoires, très beaux comptoirs, casiers à compartiments et tiroirs, grande quantité de cuivrierie et ferrailles, chaudières, chaudières et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

PORTION DE MAISON

Située rue du Petit-Maure, près la Caisse d'épargne.

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

On fera tous les changements désirables. S'adresser à M. LEROY, même rue.

A VENDRE

8,000 charniers de châtaignier.

S'adresser à M. POITOU-BERNARD, à Saint-Florent. (260)

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ,

Située dans la commune de Souzay,

Consistant en maison de maître, vastes servitudes, caves, pressoirs, caves, cour et jardin: trois clos de vigne, un morceau de vigne champêtre et un bois-taillis; le tout contenant 6 hectares 62 ares.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (237)

MAISON

DE VILLE ET DE CAMPAGNE,

Dans une situation admirable, sur les bords de la Loire, rive droite, en face de Saumur;

A VENDRE,

Ou à Louer présentement.

S'adresser à MM. LEROUX, notaire, à Saumur; BESSON, propriétaire à Saumur; et TAMONOT, à la maison.

A VENDRE

Au pair,

SIX ACTIONS

de l'ex-société Préau, Vignault et C^{ie}; Avec faculté d'accepter les statuts de la société qui l'a remplacée et, par suite, les dividendes que cette société pourra donner au mois de mai prochain.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Deux grandes PORTES, en sapin du nord, ferrées;

Un ESCALIER en chêne, presque neuf.

S'adresser à M. LINACIER. (251)

AVIS.

M^{me} GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

En vente au bureau de l'Echo Saumurois :

LE DELUGE DE SAUMUR

A MM. LES HABITANTS DE LA VILLE DE SAUMUR.

AVEC DES OUVERTURES POUR GARANTIR A L'ADVENIR DES INONDATIONS ORDINAIRES DE LA LOIRE, NON-SEULEMENT LA VILLE DE SAUMUR, MAIS LES AUTRES VILLES ASSISES SUR CETTE RIVIERE,

Par BOURNEAU.

Augmenté du récit des inondations de 1843 et 1856. UN VOLUME IN-12 — PRIX : 1 FR. 25 c.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

AVIS AUX CONSOMMATEURS ET AU COMMERCE.

Les plumes EMMANUEL

jouissant d'une réputation européenne, et dont trois jugements ont mis fin à la basse cupidité des contrefacteurs, se trouvent chez MILON, libraire, rue d'Orléans, 59, seul DÉPOSITAIRE pour l'arrondissement de Saumur. (219)

A LOUER

présentement,

DEUXIÈME ETAGE,

Quai de Limoges, n° 157. S'adresser à M. SARTORIS. (245)

Changement de domicile.

L'étude de M^e BEAUREPAIRE, successeur de M. Jahan est transférée rue Cendrière, n° 8. (226)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Une MAISON, située rue de la Petite-Douve, n° 10, à Saumur. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (139)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT : 5 FR. (19)

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOTIER, relieur, rue du Petit-Maure, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

Le mètre, bitumé 75 centimes. Le bitume rend imperméables tous les corps qu'il pénètre, et il les préserve du feu et de l'humidité. Les propriétés incontestables de durée et d'économie du carton bitumé l'ont fait adopter par

les ministères, les gares de chemins de fer, les usines, les forges, par un grand nombre d'administrations, pour les fermes-modèles du gouvernement et pour le camp de Chalons.

MAISON A PARIS :

Rue du Mail, 27, et rue Saint-Pierre-Montmartre, 7.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

TOITURE CARTON BITUMÉ PEYRAT

Le mètre, bitumé 60 centimes. Cette huile, employée seule à chaud au moyen d'un pinceau, donne au bois blanc une teinte de vieux chêne et une dureté métallique; elle le préserve de la piqûre des insectes et le conserve indéfiniment. Prix : 75 c. le kil.

HUILE PEYRAT.

Le mètre, bitumé 60 centimes.

MAISONS } A Lyon, rue de Puzy, 25.

} A Reims, place du Palais, 2. (196)

Certifié par l'imprimeur soussigné,